

DÉNONCIATION DES ACCORDS ET USAGES...



AFFICHETTE n°1

SUD-Rail sort une série d'affichettes afin d'expliquer ce que la direction compte dénoncer et ce que cela changerait si on laisse faire...

Congés

⇒ La direction décide donc de dénoncer l'accord congés et son avenant.

JUSQUE LÀ :

- ◆ Les congés étaient attribués dans l'ordre des demandes (*jusqu'au trait qui était connu un mois à l'avance*).
- ◆ Les congés étaient au-delà du trait attribués en fonction des possibilités de la production.
- ◆ La pose des congés était ouverte un mois à l'avance.



APRÈS... SI ON LAISSE FAIRE :

- ◆ Plus de trait, plus de garantie pour personne, les congés ne seront plus attribués dans l'ordre des demandes ; ils seront seulement « traités » dans l'ordre des demandes et seront par contre attribués à la tête du client.
- ◆ La pose des congés sera ouverte en permanence : possible de poser un congé 8 mois à l'avance ou 1 an à l'avance mais la direction ne s'engagerait sur aucun délai de réponse. (*en gros, en janvier vous posez pour une semaine d'absence en novembre mais la direction peut répondre seulement début novembre si vos congés seront acceptés ou non*).

⇒ La direction décide également de dénoncer l'accord congés fin d'année.

JUSQUE LÀ :

- ◆ Tous les agents avaient la garantie d'obtenir la fête qu'ils souhaitent (*Noël ou Jour de l'An*) + le jour accolé de leur choix.

APRÈS... SI ON LAISSE FAIRE :

- ◆ Seuls les agents non prioritaires l'été garderont ce droit de choisir leur fête. Les agents des GR. 1 à 4 l'été se verront imposer Noël ou le Jour de l'An, par la direction, l'hiver.

L'attaque de la direction sur ces accords locaux rejoint l'attaque de Macron contre notre Statut et notre avenir ! Quoi qu'il en soit, si on perd sur la bataille ferroviaire, les accords locaux et usages disparaîtront rapidement comme le préconise Spinetta dans son rapport !

Ces prochaines semaines... c'est LE conflit majeur qu'il va falloir livrer et gagner ! Soit on gagne sur tout, soit on perd tout !